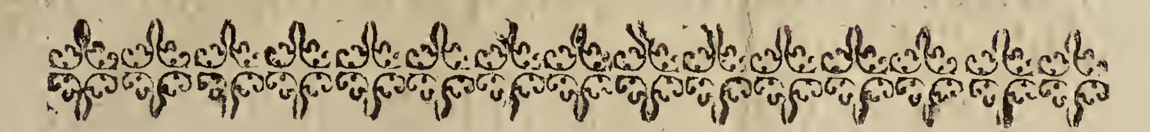
1633



ADVIS DOCTRINAL DE *Monſieur de Sponde Eueſque de Pamiers, ſur le liure de l'Ouurage des Moynes, enſemble quelques pieces de S. Thomas & S. Bonauenture ſur le meſme ſujet, le tout rendu en noſtre langue, & aſſorty de Reflexions par J. P. Camus Eueſque de Belley.*

CE liure eſt plein de continuelles ironies, & ſouuent bien importunes: fort éloignées de la charité & moderatiõ de celles de S. Auguſtin, lequel il dit imiter en cét ouurage, meſme le plus ſouuent il y applique la ſaincte Eſcriture; en telle maniere qu'on ne ſçauroit quaſi dire quand il le fait à bon eſcient, ou quand par mocquerie.

Elles ſont encore en pluſieurs endroits iniurieuſes, & lors meſmes qu'il reconnoiſt pour bonnes quelques vnes des actions des Mendians, contre leſquels il en veut principalement, il les interprete à mal, ou pour le moins reuoque en doute la ſincerité de leurs intentions en cela.

Blaſme continuellement ou loüe ironiquement, non ſeulement leſdits Religieux Mendians, mais encores leurs Exemptions, Diſpenſes, Conſtitutions, &c. & par fois auec dédains, & attaque des Papes

qui les ont accordées, quoy qu'il die respecter leur authorité & puissance.

Censure vniuersellement les saincts Thomas & Bonauenture, Bellarmin & autres approbateurs des Questes & interpretes ou modificateurs des Regles qui ordonnent le trauail des mains, auec paroles d'vn certain mépris, ou respect d'indignation, sans espargner non plus les Papes que les autres.

Et se laisse emporter iusques là, au blasme de ces questes & questeurs, qu'il semble mesmes improuuer toute la vie & estat Monastique, comme s'il estoit dommageable à l'Eglise & à la Republique, voire en quelque endroit paroist s'en prendre aux vœux solemnels.

Fait ce qu'il peut pour rendre ces Religieux ridicules & odieux à tout le monde, & à détourner vn chacun de leur faire l'aumosne, voire iusques à exciter les Magistrats pour empescher leurs questes, & les reduire par necessité au trauail des mains.

Et pour les manier à son plaisir auec plus de liberté, il introduit les Bataues (comme il les veut appeler plustost qu'Hollandois) & les censurer, & dire d'eux & de leur vie & profession tout ce qui s'en peut dire de trauers; quoy qu'il feigne temperer cela, en disant que ceux qui en parlent ainsi sont déuoyez de la vraye Foy.

Et à cette mesme occasion il exagere auec reprehension les richesses des Eglises, les somptueux bastimēs, & le lustre qui y paroist, comme s'il venoit simplement des rapines, que les Religieux font aux peuples

par leurs queſtes iniuſtes, & croient eſtre cauſe de la perte de la Religion en Angleterre, & de pluſieurs autres maux en diuers endroits.

Il donne aſſez d'autres priſes ſur luy par pluſieurs alleguations hardies, paroles trop cruës, & autres haſtiuetez d'aſſertions, ſur leſquelles ie ne m'arreſte pas, d'autant que cela appartient plus à la critique qu'au deſſein principal de ſon œuure.

Duquel meſme ie n'aurois eu garde d'aduãcer tout ce que deſſus, n'euſt eſté pour obeyr à qui peut commander, eſtant l'autheur de telle qualité qu'il doit eſtre traitté auec reſpect & honneur. Le conſiderant meſmement iuſtement indigné des inſolentes iniures qu'on a vomy cõtre luy auec temerité puniſſable.

Mais neantmoins pour obuier aux diuiſions qui ſe fomentent & preparent à plus grands ſcandales, s'il n'y eſt diligemment pourueu, ie diray pour la décharge de ma conſcience, puiſque i'en ſuis requis, que ledit liure eſt pour faire beaucoup de mal, & peu de fruit, & que ſi l'on en pouuoit empeſcher le cours, ce ſeroit vn grand bien: ie doute neantmoins que cela ſe puiſſe faire, s'il eſt vray (comme i'entends) qu'il en aye eſté enuoyé des exemplaires ailleurs, & meſmes hors de France, où ſans doute on l'imprimera.

Et ſi ie ne fais nulle difficulté qu'on n'en voye bien toſt quelque edition de Geneue, ou des Pays-Bas. Que s'il va iuſques à Rome, indubitablement il ſera cenſuré.

A quoy ie ne voy point d'autre remede, ſinon

que l'Autheur fiſt vne puiſſante declaration au commencement du liure, & encore à la fin, en forme de recapitulation; en interpretation de ce qui y peut eſtre de ſiniſtre; comme n'ayant voulu ny entendu blaſmer, ou preiudicier à l'honneur & dignité des perſonnes, ny à rien de tout ce que l'Egliſe reçoit & approuue, ny fauoriſer ou donner aucun ſujet à aucune erreur ou ſcandale; ains ſeulement remonſtrer charitablement aux Religieux Mendians & autres, ce qu'il a eſtimé de leurs Regles & deuoir. En quoy s'il a ſemblé exceder en quelques paroles ou diſcours contre ſon intention, il exhorte les Lecteurs de ne s'y arreſter pas, & telles autres choſes, qu'il ſçaura bien mieux dire, s'il veut, que ie ne ſçaurois luy indiquer.

Et au ſurplus l'Autheur dudit liure dit auoir en main quelques traitez bien plus violents que celuy-cy; leſquels il ſera à propos de détourner auant qu'ils voyent le iour.

ADVIS DOCTRINAL DU P. Dom Eustache de S. Paul, Docteur de Sorbonne, Feuillentin, sur le liure de l'Ouurage des Moynes, ensemble quelques pieces de S. Thomas & S. Bonauenture sur le mesme sujet, le tout, rendu en nostre langue, & assorty de Reflexions par J. P. Camus Euesque de Belley.



LE sous-signé certifie auoir leu & diligemment examiné les Reflexions faites sur le traicté de S. Augustin, touchant le trauail des Moynes, & y auoir à mon grand regret remarqué plusieurs discours peu considerez, & plus propres à exciter Schisme & dés-vnion entre les membres de l'Eglise, qu'à aucun autre bon effet, la plus part pleins de contes & railleries sur le sujet des Religieux, & de leur Profession mal seantes à vn écriuain Catholique, & peu conuenables à la dignité du caractere Episcopal, qui doit estre en singulier honneur & respect dans toute l'Eglise.

Il s'y remarque aussi quantité de paroles iniurieuses contre les susdits Religieux, notamment les Mendians, & plusieurs sinistres interpretations, non seulement de leurs actions, mais aussi de leurs intentions; procedure, à mon aduis bien éloignée de la retenue & moderation du grand S. Augustin, que

l'Autheur des Reflexions auoit pris pour son modele, & de la douceur & charité cordiale du feu bien-heureux Euesque de Geneue dont il s'aduoüe estre disciple.

Les ironies y sont frequentes, & comme continuelles, & quand il semble loüer les Religieux, c'est alors qu'il s'en mocque, comme il se voit par la suite du discours, & qui pis est dans ces discours ironiques, les passages de la saincte Escriture s'y trouuent souuent inserés auec peu de reuerence & respect.

Il n'espargne non plus les Papes que les bien-heureux Thomas, S. Bonauenture, & Bellarmin, quand il inuectiue contre tous ceux qui ont approuué la pure mendicité & la queste, telle que nous la voyons pratiquee par les Religieux Mendians, ou qui ont interpreté ou modifié les Regles qui prescriuent le trauail aux Religieux.

Pour blasmer plus licentieusement les Religieux, il vse d'vn subtil artifice, introduisant les ennemis de la Religion Catholique, à qui il fait dire ce que bon luy semble des Religieux.

Il suscite contre tout ordre l'authorité & puissances du Magistrat seculier, pour contraindre les Religieux à trauailler des mains, & empescher leurs questes.

Bref il semble qu'il ait pris à tasche dans ce liure, aussi bien que dans celuy de son Directeur desinteressé, de les rendre comme dommageables & pernicieux à l'Eglise & à l'Estat, iusques là de vouloir faire à croire qu'ils sont cause de la subuersion de la vraye Religion en Angleterre.

Ie laiſſe à part quantité de redites, contradictions, & digreſſions hors de propos, qui n'importent pas à ce ſujet.

Mais ce qui eſt de plus faſcheux & de dangereuſe conſequence, eſt la liberté qu'il prend d'expoſer au public & à la veuë de tout le monde les fautes de quelques particuliers Religieux, comme ſi c'eſtoit les fautes des Religieux en general.

Comme auſſi ſeroit-il tres-pernicieux & blaſmable, ſi les Religieux alloiēt expoſer à la veuë du peuple les defauts des autres Eccleſiaſtiques, ou attribuoient au Clergé les fautes de quelques particuliers du Clergé.

Car toutes ces procedures factieuſes expoſent l'Egliſe Catholique au mépris & à la riſée de ſes ennemis, qui ſont ennemis communs, les infideles Heretiques, Athées, & Libertins, qui tous font leur profit de telles & ſemblables écrits, & s'en ſeruent comme d'armes offenſiues & defenſiues.

Cela donc eſtant ainſi que ces ſortes d'écrits ſcandaliſent l'Egliſe, & troublent ſa paix & ſon vnion, il eſt de tout point neceſſaire d'en empeſcher deſormais, autant qu'il ſe pourra l'impreſſion & la publication : & d'autant qu'on n'a pas peu empeſcher l'impreſſion du ſuſdit liure des Reflexions, au moins faut-il à mon aduis par toute voye legitime en empeſcher la publication & le debit.

Fait en noſtre Monaſtere S. Bernard au faux-bourg ſainct Honoré, lez Paris ce 18. Auril 1632. Signé, FR. EVSTACHE de S. Paul, Feuillentin.

ADVIS DOCTRINAL DES SIEVRS du Val, le Clerc, Yſambert, Charton & Leſcot Docteurs de Sorbonne, ſur le Traité de la Pauureté Euangelique, Traité de la Deſappropriation Clauſtrale, & ſur le Rabat-ioye du Triomphe Monachal.

NOS in Sacra Theologiæ Facultate Pariſienſi Doctores, Regis Chriſtianiſsimi mandato & iuſſu, accuratè legimus & examinauimus tres libros nuper editos, quorum primus inſcribitur Traité de la Pauureté Euangelique, *ſecundus* Traité de la Deſapropriation Clauſtrale, *tertius,* le Rabat-ioye du Triomphe Monachal, *atque in iis quàm plurimas inuenimus propoſitiones falſas, ſcandaloſas, piarum aurium offenſiuas, temerarias, iniurioſas, irriſorias, ſtatus regularis perturbatiuas, animabus ad eum aſpirantibus periculoſas, pacis & vnionis Eccleſiaſticæ ſubuerſiuas, in cuius rei fidem has præſentes chirographo noſtro muniuimus. Datum Lutetiæ die nona Februarij anno Domini milleſimo ſexcenteſimo trigeſimo quarto.*

Signatum, A. DV VAL, LE CLERC, N. YSAMBERT, I. CHARTON, I. LESCOT.